RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ***DEPARTEMENT*** ***Haute-Garonne***	Loi du 5 Avril 1884 – Article 56 **EXTRAIT DU REGISTRE** **DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** De la Commune de BELLESSERRE	**2026.36**

Séance du 02 septembre 2026

Date de convocation
28/08/2026

Début de séance :
21h22

Secrétaire de séance :
Anne Saint-Joan

Conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Suffrages exprimés : 9
Nb de procuration : 0

Vote :
Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

*L'an deux mille vingt-six, **le 02 septembre 2026** à **21h22**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de **Sébastien NOEL**, le Maire, conformément à l'article **L.2122-8** du CGCT.*

Membres du Conseil municipal	Présents	Absents avec procuration	Absents sans procuration
NOEL Sébastien	X		
GARCIA Ève	X		
GALLAIS Xavier	X		
MOUNIR Béatrice	X		
GARCIA Guy	X		
BROCHARD Marie-Éliane	X		
TOULOUSE Jérôme			X
GALLAIS Cécile	X		
PRETE Damien			X
SAINT-JOAN Anne	X		
MONLON-BORREL Jean-Louis	X		

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du rapport de la CLECT portant sur le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et Cartes Communales

Vu

la séance de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 2 juillet 2026, et le rapport qui en résulte,

Considérant

que l'article 1609 nonies C précise que rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président,

Monsieur le Maire indique que les attributions de compensation de la commune seront révisées ultérieurement par le conseil communautaire selon les orientations et préconisations du rapport de la CLECT,

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide à l'unanimité **ACCEPTE** sa proposition, et :

Publié le : 05/10/2026 08:48 (Europe/Paris)
Par : Le Maire
https://www.intramuros.org/bellesserre/documents_administratifs/81150

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ***DEPARTEMENT*** ***Haute-Garonne***	Loi du 5 Avril 1884 – Article 56 **EXTRAIT DU REGISTRE** **DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** De la Commune de BELLESSERRE	**2026.36**

APPROUVE

le rapport de la CLECT du 02/07/2026 concernant l'évaluation de la compétence Plan Local d'Urbanisme, documents en tenant lieu et Carte Communale

PRÉCISE

que copie de la présente délibération sera adressée au président de la communauté de communes.

Adoptée à **l'unanimité.** (**9** voix POUR)

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits,

Extrait certifié conforme par le Maire.
Le 02 septembre 2026
Le Maire, Sébastien NOEL

MAIRIE DE BELLESSERRE 31480

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Publié le : 05/10/2026 08:48 (Europe/Paris)
Par : Le Maire
https://www.intramuros.org/bellesserre/documents_administratifs/81150